

SEANCE DU DOUZE NOVEMBRE DEUX MIL VINGT TROIS

<p>Nombre des membres</p> <hr/> <p>Afférents en exercice qui ont pris part à la délibération</p> <p>11 11 10</p>	<p align="center">L'an deux mil vingt trois Et le 12/11 à 15h,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence</p> <p>DE M. PINELLI Michel, Maire de la commune</p>
<p>Date de la convocation : 06/11/2023</p> <p>Date de l'affichage :</p>	<p>Présents : Michel PINELLI, Bernard CORTESE, Jacques RAFINI, Marc PARAVISINI, Stéphan MATTEI, Jean Claude CAHUZAC, Joseph SANTONI, José BORGHESI, Marie Louise BOTTI (proc)</p> <p>Secrétaire de séance : Sébastien RAFINI Absents : Claude BLANC,</p>
<p><u>Objet de la délibération :</u></p> <p>Financement travaux « Reliures registres Etat Civil »</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 13/11/2023</p> <p>Et publication ou notification du : 14/11/2023</p> <p>Signature et cachet</p> 	<p>Le Maire expose au Conseil municipal, qu'afin de pouvoir garder en bonne conservation nos registres d'état civil, il est nécessaire de procéder à leurs reliures.</p> <p>Cette étape concerne les registres d'état civil des années 1930 à 2023.</p> <p>Le coût total de cette opération s'élève à 3587.40 € HT soit 3662.74 € TTC Le cofinancement ferait intervenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La C.T.C, (dotation quinquennale) à hauteur de 80 % soit 2869.92 € - La part communale (y compris TVA) s'élève à 792.82 € <p>Le conseil oui l'exposé du Maire et à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> -DONNE son accord pour ce programme. -DIT que les dépenses feront l'objet d'une DM au BP 2023 -DEMANDE au Maire de solliciter les subventions auprès de Mr le Président de l'Exécutif de la C.T.C. <p>AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002703-20231112-2023-9-E-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

